Phytopharmacovigilance

Synthèse des données de surveillance



1-méthylcyclopropène

Table des matières

- 01 > Préambule
- 02 > Métabolites associés
- 02 > Statut et classification de la substance
- 02 > Autorisations et usages
- 03 > Quantités vendues
- 03 > Pratiques culturales et utilisation
- Surveillance des eaux de surface, exposition et risques pour les organismes aquatiques
- 03 > Surveillance des eaux souterraines
- O3 > Surveillance des aliments d'origine végétale et animale et des eaux destinées à la consommation humaine, exposition et risques pour la population

- 04 > Surveillance des aliments destinés à la consommation animale
- 04 > Surveillance de l'air ambiant
- 04 > Surveillance des niveaux d'imprégnation chez l'Homme biosurveillance
- Données relatives aux expositions et intoxications humaines issues des réseaux de vigilance
- Données sur les effets chroniques sur la santé humaine issues des principales expertises collectives
- 05 > Vigilance : signalements relatifs à la santé animale
- 05 > Surveillance des matrices relatives à l'abeille et aux autres pollinisateurs

Préambule

Le 1-méthylcyclopropène a été intégré au programme de travail de la phytopharmacovigilance compte tenu de la récente ré-approbation de la substance active au niveau européen et de l'instruction en cours à l'Anses des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des préparations en contenant.

Sauf mention contraire, les informations communiquées dans cette fiche, sont celles disponibles au 11 février 2020 et concernent la France entière.

Ce document dresse, pour une substance active, l'état des connaissances disponibles en France à partir des informations descriptives issues des dispositifs partenaires de l'Anses pour la phytopharmacovigilance. Ces informations descriptives servent :

aux gestionnaires, pour la définition de mesures de gestion transversales en tant que de besoin; à l'Anses, dans le cadre de décisions individuelles liées au processus d'instruction des demandes d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques, en complément des informations mises à disposition par les demandeurs. Cette instruction est réalisée pour chaque préparation, en tenant compte de leur formulation et des conditions d'utilisation.

Les services déconcentrés de l'État sont chargés de la gestion locale des situations individuelles de dépassement des seuils réglementaires signalées dans ce document.

Une notice explicative présentant de manière générique les sources d'information permettant de renseigner la fiche est disponible sur le site de l'Anses au lien suivant: https://www.anses.fr/fr/system/files/Notice_explicative_Fiches_Phytopharmacovigilance.pdf

Métabolites associes

À ce jour, dans les Peer Review Efsa, aucun métabolite pertinent n'est référencé.

Statut et classification de la substance

Le 1-méthylcyclopropène est un régulateur de croissance renouvelé au titre du règlement n°1107/2009 depuis le 01/08/2019 et approuvé jusqu'au 31/07/2034.

Au titre du règlement n°1272/2008, il n'est pas classé.

Autorisations et usages

L'AMM d'un produit phytopharmaceutique est attribuée pour un ou plusieurs usages phytosanitaires. Un usage est défini par un code à 8 chiffres qui correspond, de manière générale, à la combinaison d'une espèce végétale ou d'un groupe agronomique de végétaux avec un mode de traitement et une fonction ou un bio - agresseur ou un groupe agronomique de bio - agresseurs considéré.

Un produit autorisé n'est pas mécaniquement vendu et/ou utilisé par les agriculteurs sur les usages concernés.

Historique des autorisations

Historiques des autorisations pour la substance : 1-méthylcyclopropène



Tableau 1. Historique des autorisations des préparations contenant du 1-méthylcyclopropène par culture

Filière	Culture	Date de première autorisation	Fin d'autorisation
Cultures fruitières et arboriculture	Kiwi	2006	->
Cultures fruitières et arboriculture	Pommier	2005	->
Cultures fruitières et arboriculture	Prunier	2005	->
Cultures fruitières et arboriculture	Pêcher - Abricotier	2009	->
Cultures légumières	Cucurbitacées à peau non comestible	2009	->
Cultures légumières	Tomate	2009	->
Cultures ornementales	Cultures florales et plantes vertes	2019	->
Cultures tropicales	Bananier	2015	->

Usages phytopharmaceutiques autorisés

À ce jour, en France, 8 préparations commerciales contenant du 1-méthylcyclopropène disposent d'une AMM pour les produits phytopharmaceutiques, correspondant aux 9 usages décrits dans le tableau suivant (source Anses-base TOP au 26/02/2020).

Tableau 1. Liste des usages autorisés pour les préparations contenant du 1-méthylcyclopropène

Numéro de l'usage selon le catalogue français des usages phytopharmaceutiques	Usages
12604801	Pommier*Trt Prod. Réc.*Act. Qual. Fruits
12614701	Pommier*Trt Prod. Réc.*Echaudure
00210007	Kiwi*Trt Prod. Réc.*Act. Qual. Fruits
12654801	Prunier*Trt Prod. Réc.*Act. Qual. Fruits
13154902	Bananier*Trt Prod. Réc.*Act. Qual. Fruits
16954801	Tomate*Trt Prod. Réc.*Act. Qual. Fruits
16754801	Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Prod. Réc.*Act. Qual. Fruits
12554801	Pêcher - Abricotier*Trt Prod. Réc.*Act. Qual. Fruits
17054801	Cultures florales et plantes vertes*Trt Prod. Réc.*Act. Conserv. Qual. Plantes et Fleurs

Dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014, le ministère chargé de l'agriculture reste compétent pour délivrer, dans des situations d'urgence phytosanitaire, des autorisations de mise sur le marché d'une durée maximale de 120 jours. Ces autorisations concernent des usages qui ne disposent pas encore d'une AMM et les décisions correspondantes sont rendues publiques sur le site du ministère durant leur période de validité :

https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-de-120-jours-le-marche-duree-maximale-duree-m

Usages biocides autorisés

Le 1-méthylcyclopropène n'est pas inscrit au programme européen d'examen des substances biocides. Son utilisation dans les produits biocides n'est par conséquent pas autorisée.

Usages vétérinaires autorisés

Le 1-méthylcyclopropène n'est pas utilisé dans les médicaments antiparasitaires à usage vétérinaire.

Quantités vendues

Tableau 2. 1-méthylcyclopropène - Quantités annuelles vendues et rang associé de la substance active pour les usages professionnels (source : Office français de la biodiversité (OFB) et Anses - Banque nationale des ventes de produits phytopharmaceutiques réalisées par les distributeurs agréés (BNV-D))

1-méthylcyclopropène	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantité annuelle en kg (pour les produits à usage professionnel)	0	0	0	0	0	0	0,0	5,1	6,4	5,9
Rang de la substance (pour les produits à usage professionnel)	-	-	-	-	-	-	424/451	378/448	377/454	397/467

Pratiques culturales et utilisation

Estimation de l'utilisation des substances actives entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques à partir des enquêtes « Pratiques culturales »

Il n'existe pas d'estimation de l'utilisation du 1-méthylcyclopropène dans les enquêtes « Pratiques culturales ».

Estimation de l'utilisation des pesticides à partir de l'étude de la cohorte Agrican

Le 1-méthylcyclopropène est autorisé pour des usages qui ne font pas l'objet de questions spécifiques dans le questionnaire d'inclusion. Par conséquent, le 1-méthylcyclopropène ne fait pas partie des substances actives documentées dans le cadre de l'étude de la cohorte Agrican.

Surveillance des eaux de surface, exposition et risques pour les organismes aquatiques

Cette substance active n'ayant pas été recherchée, il n'y a pas de données de contamination dans les eaux de surfaces.

Surveillance des eaux souterraines

Cette substance active n'ayant pas été recherchée, il n'y a pas de données de contamination dans les eaux souterraines.

Surveillance des aliments d'origine végétale et animale et des eaux destinées à la consommation humaine, exposition et risques pour la population

Données de surveillance des aliments d'origine végétale et animale

> Données issues des programmes et plans de surveillance et de contrôle nationaux

Données de surveillance des aliments d'origine végétale et animale à la commercialisation

Cette substance active n'ayant pas été recherchée, il n'y a pas de données de contamination dans les denrées à la commercialisation.

Données de surveillance des aliments d'origine végétale et animale à la production

Cette substance active n'ayant pas été recherchée, il n'y a pas de données de contamination dans les denrées à la production.

Données issues de l'étude de l'alimentation totale 2 (EAT2) et de l'étude de l'alimentation totale infantile (EATi)

Cette substance active n'ayant pas été recherchée dans l'EATi et l'EAT2, il n'y a pas de données de contamination.

Données de surveillance des eaux destinées à la consommation humaine

Tableau 3. Valeurs toxicologiques de référence pour les eaux destinées à la consommation humaine

Valeurs réglementaires et sanitaires							
Code Sise-Eaux	Libellé	Limite de qualité (µg/L)	Vmax (µg/L)	Avis Anses			
	1-méthylcyclopropène	0,1	-	-			

Cette substance active n'ayant pas été recherchée, il n'y a pas de données de contamination dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Évaluation des expositions et des risques alimentaires pour le consommateur

L'exposition alimentaire de la population est calculée à partir des résultats présentés précédemment relatifs aux programmes de surveillance des denrées alimentaires, aux EAT et au contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ces résultats sont combinés avec les niveaux de consommation alimentaire référencés dans l'étude INCA 2 (AFSSA, 2009).

La définition du résidu utilisée pour l'évaluation des risques est définie comme le 1-méthylcyclopropène seul conformément à la réglementation européenne¹. Ces résultats sont comparés aux valeurs toxicologiques de référence (Dose journalière admissible – DJA pour le risque chronique, Acute Reference Dose – ARfD pour le risque aigu) figurant dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Valeurs toxicologiques de référence pour les expositions alimentaires

Valeurs toxicologiques de référence							
Identifiant européen	Libellé	DJA (mg/kg pc/j)	Source DJA	ARfD (mg/kg pc/j)	Source ARfD		
869	1-méthylcyclopropène	0,0009	06/19/EC	0,07	06/19/EC		

Exposition chronique de la population à partir des données des plans de surveillance et de contrôle (PS/PC) (Anses, 2014)²

L'exposition chronique n'a pas pu être évaluée sur la base des plans de surveillance et de contrôle, cette substance active n'y ayant pas été recherchée.

L'exposition chronique n'a pas pu être évaluée dans l'EATi, cette substance active n'y ayant pas été recherchée.

L'exposition chronique n'a pas pu être évaluée dans l'EAT 2, cette substance active n'ayant pas été recherchée.

Exposition aiguë de la population à partir des données des plans de surveillance et de contrôle (PS/PC)

L'exposition aiguë n'a pas été estimée lors de l'actualisation des indicateurs de risque alimentaire (Anses, 2014) car l'une des conditions suivantes n'était pas remplie:

- > un ou plusieurs résidus avaient été quantifiés dans les données de surveillance considérées (parmi au moins 5 analyses par couple pesticide-denrée) ;
- > une dose de référence aiguë (ARfD) était disponible ;
- > la/les denrée(s) où un/des résidu(s) avai(en)t été quantifié(s) avai(ent) été consommée(s) par au moins un individu de l'étude Inca 2.

Surveillance des aliments destinés à la consommation animale

Cette substance active n'ayant pas été recherchée, il n'y a pas de données de contamination dans les denrées destinées à l'alimentation animale.

Surveillance de l'air ambiant

Cette substance active n'a pas été analysée dans les campagnes des Associations agrées de la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) pour lesquelles les données sont disponibles.

Surveillance des niveaux d'imprégnation chez l'homme - biosurveillance

Le 1-méthylcyclopropène n'a pas été analysé dans le cadre des études considérées.

Données relatives aux expositions et intoxications humaines issues des réseaux de vigilance

Données du réseau Phyt'attitude (CCMSA)

Les données sont en cours de traitement par l'Anses.

Données du réseau des Centres antipoison et de toxicovigilance

Les données sont en cours de traitement par l'Anses.

Données sur les effets chroniques sur la santé humaine issues des principales expertises collectives

Le 1-méthylcyclopropène n'a pas fait l'objet d'une monographie par le CIRC et n'est pas cité dans l'expertise collective de l'Inserm ni dans celle de l'Efsa comme étant associée à une pathologie.

^{1.} https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=activesubstance.detail&language=EN&selectedID=869
2. Anses, 2014. Avis de l'Anses relatif à l'actualisation des indicateurs de risque alimentaire relatifs aux résidus de pesticides dans les aliments. Réponse à la saisine n° 2013-SA-0138., p. 26 + annexes.

Vigilance : signalements relatifs à la santé animale

Vigilance des effets sur les animaux sauvages

Aucun résultat d'analyse relatif à du 1-méthylcyclopropène n'est disponible dans les données du réseau SAGIR entre le 01/01/1986 et le 02/03/2020.

Vigilance des effets sur les animaux domestiques

Entre le 01/01/1998 et le 31/12/2019 aucun appel n'a été reçu par le CAPAE-OUEST concernant le 1-méthylcyclopropène.

Vigilance des effets sur les abeilles domestiques

Entre 2012 et 2017, sur les 42 enquêtes ayant conclu à une intoxication à une ou plusieurs substances actives, aucune mortalité n'a été imputée au 1-méthylcyclopropène.

Surveillance des matrices relatives à l'abeille et aux autres pollinisateurs

Dans les analyses multi-résidus, le 1-méthylcyclopropène n'a été recherché sur aucune des matrices.

